



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 18 NOVEMBRE 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Marc SARPAUX

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Jean-Claude DISSAUX, M. Pierre GEORGET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT.

Absent(s) : M. André KUCHCINSKI.

Assistant également sans voix délibérative : M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT.

**AIDES DÉPARTEMENTALES AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES À
CARACTÈRE ÉVÈNEMENTIEL ET AUX PROJETS INDIVIDUELS ET
COLLECTIFS**

(N°2024-493)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.1111-4 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - Pacte des réussites citoyennes » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et, notamment, ses articles 18, 20 et 29 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Education, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 04/11/2024 ;

Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH et Messieurs Laurent DUPORGE, François LEMAIRE et Bruno COUSEIN intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Monsieur André KUCHCINSCKI intéressé à l'affaire et excusé, n'a pas donné de délégation de vote pour ce rapport.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer 28 aides financières, pour un montant total prévisionnel de 66 000,00 €, pour les bénéficiaires, manifestations sportives et événementielles et sommes définis au tableau joint en annexe 1, au titre de l'aide départementale aux manifestations sportives à caractère événementiel. Il est précisé que l'aide ne sera versée que si la manifestation a lieu et que son montant définitif sera arrêté après la manifestation, sur présentation du bilan et justification de la valorisation du partenariat départemental.

Article 2 :

D'attribuer 11 aides exceptionnelles individuelles pour un montant total de 2 150,00 € dont les bénéficiaires et sommes sont définis au tableau joint en annexe 2, au titre de l'accompagnement des projets sportifs individuels, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 3 :

D'attribuer 2 aides exceptionnelles collectives pour un montant total de 750,00 € dont les bénéficiaires et sommes sont définis au tableau joint en annexe 2, au titre de l'accompagnement des projets sportifs collectifs, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 4 :

Les dépenses versées en application des articles 1, 2 et 3 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C03-326F01	6568//93325	Aides aux manifestations sportives évènementielles	1 068 000,00	66 000,00
C03-326A08	65748//93325	Aides exceptionnelles en matière sportive	355 000,00	750,00
C03-326A08	65741//93326	Aides exceptionnelles en matière sportive	7 150,00	2 150,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 39 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 4 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais) Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 18 novembre 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

**ANNEXE 1
MANIFESTATIONS SPORTIVES A CARACTERE EVENEMENTIEL
COMMISSION PERMANENTE - NOVEMBRE 2024**

N°	Discipline	Manifestation	Organisateur	Lieu	Date	Budget prévisionnel	Subventions sollicitées						Aide proposée	
							Département	Etat / Fédération	Département du Nord	Région	EPCI	Commune		Partenaires privés
Territoire ARRAGEOIS														
139	Natation	Meeting Landron	Ass Racing Club D'Arras Natation	Arras	28 au 30 décembre 2024	23 910 €	1 500 €					1 500 €	1 000 €	1 500 €
147	Trail	Trail nocturne du moulin	Athletic Club Achicourt	Achicourt	23 novembre 2024	8 050 €	1 800 €					2 500 €		1 800 €
152	Athlétisme	Courses nature de la citadelle	Racing Club Arras	Arras	10 novembre 2024	13 500 €	3 000 €					4 000 €	1 500 €	2 000 €
164	Badminton	Tournoi national du Beffroi	Badminton Club Arras	Arras	1er au 3 novembre 2024	10 080 €	3 300 €					3 400 €		2 000 €
171	Tennis de Table	Tournoi national B de St Laurent Blangy	Tennis de table immercurien	Saint-Laurent-Blangy	26 et 27 octobre 2024	10 030 €	2 500 €					3 000 €		2 000 €
Territoire ARTOIS														
146	Judo	Tournoi féminin label A du Pas-de-Calais	Comité Départemental de Judo du Pas-de-Calais	Béthune	30 novembre 2024	30 000 €	13 000 €	7 000 €	1 500 €	1 500 €			4 000 €	1 500 €
150	Lutte	Challenge international de lutte "Grard-Konarkowski - Tournoi régional labellisé national	Cercle Calonnais de Lutte Hercule	Calonne-Ricouart	16 et 17 novembre 2024	18 000 €	3 500 €	1 200 €			6 000 €			3 000 €
155	Multisports	Moto cross international en nocturne	Maison Jeunesse et Education Populaire de la Région d'Isbergues	Isbergues	17 août 2024	20 000 €	2 500 €		1 500 €	1 500 €		1 900 €		2 000 €
156	Echecs	Tournoi international d'échecs de Béthune	Echephile Béthunoise	Béthune	26 au 30 décembre 2024	29 400 €	4 000 €		3 000 €	3 000 €		10 000 €	450 €	2 000 €
168	Badminton	Tournoi national de Noël	Béthune Badminton Club	Béthune	21 et 22 décembre 2024	14 500 €	1 000 €				3 000 €	2 500 €	1 000 €	1 000 €
170	Tennis de Table	Critérium fédéral de Nationale 1	Association Tennis de Table (ASTTBFF)	Béthune	22 au 24 novembre 2024	14 200 €	3 000 €	500 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €		2 000 €
Territoire AUDOMAROIS														
142	Perche verticale	Rencontres fédérales	Société Saint-Luc	Racquinghem	19 au 21 juillet 2024	11 200 €	3 000 €					3 000 €	2 000 €	2 000 €
Territoire BOULONNAIS														
114	Triathlon	Bike and Run Boulogne-sur-Mer	Triathlon Club Boulonnais	Boulogne-sur-Mer	Octobre 2024	4 510 €	1 000 €					400 €	1 350 €	400 €
148	Athlétisme	La Nordic' Parc du Mont Soleil	Athlétisme Club Outreau	Outreau	5 octobre 2024	4 800 €	1 000 €					1 000 €	1 200 €	1 000 €
149	Voile	Championnat de France AFF slalom et slalom windfoil	Club Nautique de Wimereux	Wimereux	25 au 27 octobre 2024	22 600 €	3 000 €	2 000 €	3 000 €	3 000 €	1 650 €			2 000 €
154	Trail	Trail Côte d'Opale en Pas-de-Calais	Aventure Cote d'Opale	Wimereux	7 et 8 septembre 2024	72 270 €	17 000 €		4 000 €	4 000 €	2 000 €			17 000 €

**ANNEXE 1
MANIFESTATIONS SPORTIVES A CARACTERE EVENEMENTIEL
COMMISSION PERMANENTE - NOVEMBRE 2024**

N°	Discipline	Manifestation	Organisateur	Lieu	Date	Budget prévisionnel	Subventions sollicitées						Aide proposée	
							Département	Etat / Fédération	Département du Nord	Région	EPCI	Commune		Partenaires privés
Territoire CALAISIS														
141	Athlétisme	Nocturne de Noël	Bonningues-Les-Calais Athlétisme	Bonningues-lès-Calais	7 décembre 2024	5 500 €	500 €				500 €	1 000 €		500 €
143	Athlétisme	Meeting indoor de sauts	Stade Olympique Calais Athlétisme	Calais	30 novembre et 1er déc 2024	15 500 €	4 000 €				3 000 €	5 000 €		2 000 €
175	Trail	La Coulonnoise	Commune de Coulogne	Coulogne	3 novembre 2024	8 000 €	1 000 €					5 000 €		1 000 €
Territoire LENS-HENIN														
138	Trail	Week end sport santé nature de la CAHC / Raid et trail des îles	CSS Coach Sport Santé	Hénin-Beaumont	14 et 15 septembre 2024	18 000 €	6 000 €				10 000 €			5 000 €
145	Run & Bike	Run & Bike de la CALL	Communaute d'Agglomeration de Lens-Liévin	Avion	12 octobre 2024	10 500 €	3 000 €				6 000 €			2 000 €
157	Judo	Tournoi international de judo labellisé A excellence minimes & cadets	Judo Club Harnésien	Harnes	9 et 10 novembre 2024	38 000 €	2 000 €		2 500 €	2 500 €	5 000 €	13 000 €	2 000 €	2 000 €
163	Trail	Pyramidale 2024 VTT et Trail	Les Pyramides Passion	Wingles	21 et 22 septembre 2024	7 800 €	1 000 €				800 €	200 €		800 €
169	Triathlon	Trail Mingeux de Maguettes	Triathlon Club Liévin	Givenchy-en-Gohelle	24 novembre 2024	13 200 €	2 000 €				2 000 €			2 000 €
173	Athlétisme	Trail nocturne	Running Club Noyellois	Noyelles-sous-Lens	15 octobre 2024	13 300 €	3 000 €				1 000 €	1 500 €		1 500 €
174	Football	Winter cup U21	Ligue de Football des Hauts-de-France	Lens	2 au 4 novembre 2024	58 000 €	8 000 €	25 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €			2 000 €
Territoire MONTREUILLOIS-TERNOIS														
159	Voile	Engie Kite Tour / Coupe de France Kite et WingFoil	Ligue de Voile des Hauts-de-France	Le Touquet-Paris-Plage	12 au 15 septembre 2024	75 411 €	8 000 €	35 511 €	8 000 €	8 000 €		15 000 €		3 000 €
166	Courses pédestres	Vérotière nocturne	Commune de Berck	Berck	21 décembre 2024	19 500 €	1 000 €					15 000 €		1 000 €

28 manifestations

TOTAL 66 000 €

Annexe 2 Aides Exceptionnelles

Demandeur	Domiciliation	Territoire	Discipline	Sujet	Aide proposée
Aides individuelles					
Caroline GOSSE		Lens-Hénin	Raid	Participation au raid Amazones	200 €
Quentin BREBION		Boulonnais	Windsurf	Intégration du centre sportif de haut niveau de Wimereux voile performance.	200 €
Inès VIAVATTENE		Artois	Natation	elle est licenciée au RCA natation artistique. Participation au championnat de France à Cannes les 27 et 28 juin.	100 €
Justine GILLIOT		Calaisis	Char à voile	Aide au financement de la saison sportive qui comprend notamment la participation au championnat d'Europe 2025 en Angleterre	250 €
Martial PERU		Audomarois	BMX	Pilote de BMX de niveau international, il a participé au championnat de France, championnat d'Europe et championnat du monde.	250 €
Faustine LEROY		Artois	Equitation	elle s'est qualifiée pour les championnats de France Amateur4 CCE au Mans.	100 €
Jade BAPTISTE		Montreuillois -Ternois	VTT	elle est championne nationale FSGT et vice-championne nationale UFOLEP.	150 €
Mélissa BODART		Calaisis	Basketball	Licenciée au COB, elle a intégré le pôle espoir de Wattignies.	300 €
Rémi ESCAILLET		Calaisis	Escalade	il est licencié à Verticalais et participe aux compétitions nationales (reste à charge 1400€ + environ 600€ pour son matériel)	150 €
Etienne DEBARRE		Audomarois	Para triathlon	Para triathlète (14ème rang mondial) licencié au Côte d'Opale Triathlon Saint-Omer, il souhaite une aide pour son projet sportif.	200 €
Mathilde MOLINARD		Calaisis	Raid	Participation au raid solidaire "Femina adventure Guadeloupe" du 12 au 17 novembre 2024.	250 €
					2 150 €
Aides aux associations					
ADEN Vendin		Artois	Equitation	Participation au championnat de France Technique de Randonnée Equestre en Compétition à Lamotte Beuvron	250 €
Le Touquet-Etaples Rugby Club		Montreuillois -Ternois	Rugby	Memorial Rugby Camp	500 €
					750 €

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Direction des Sports
Service Ressource Administratif Financier

RAPPORT N°28

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 18 NOVEMBRE 2024

AIDES DÉPARTEMENTALES AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES À CARACTÈRE ÉVÈNEMENTIEL ET AUX PROJETS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

Le Département se doit d'être au rendez-vous pour encourager les pratiques sportives pour tous, du sport bien-être au dépassement de soi : telle est l'une des priorités de la démarche du projet de mandat 2022-2027 « Construisons notre Pas-de-Calais » et de sa déclinaison en 3 pactes.

Aussi, dans le cadre du pacte des réussites citoyennes voté par l'Assemblée départementale le 21 novembre 2022, et conformément à l'article L.1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Département entend apporter son soutien aux manifestations sportives organisées sur le territoire. Sont ainsi accompagnés les événements qui participent au développement de la pratique sportive et revêtent un intérêt départemental.

L'étude des demandes d'aide départementale est réalisée selon 3 critères :

- Les manifestations d'intérêt territorial : le rayonnement de la manifestation est remarqué à l'échelle du territoire ; l'aide est plafonnée à celle attribuée par la commune ou le groupement de communes.
- Les manifestations d'intérêt sportif : ces manifestations de niveau national ou international sont inscrites dans les différents calendriers des fédérations délégataires, affinitaires ou agréées, et de leurs organismes affiliés ; le taux maximum d'intervention est fixé à 20 % du budget global éligible (budget prévisionnel sans les déplacements, la restauration, l'hébergement, les salaires, les remises de prix ou de lots et les primes).
- Les manifestations d'intérêt départemental : ces manifestations sont organisées en relation avec les fédérations nationales et internationales et doivent avoir un caractère événementiel de portée extra-départementale en valorisant l'image départementale au-delà de ses limites ; elles doivent présenter un intérêt particulier, soit par la masse des participants et/ou leur

origine géographique, soit par leur niveau sportif ; le montant de l'aide est arrêté au cas par cas en fonction de la dimension et du porteur du projet.

Le tableau ci-joint (annexe 1) présente un ensemble de demandes émanant de 28 structures. L'ensemble de ces demandes a reçu un avis technique favorable des services départementaux.

Sur ces bases, en cas d'accord de votre part, l'aide au titre des manifestations sportives à caractère événementiel s'élèverait à 66.000 €. L'aide ne sera versée que si la manifestation a lieu. Son montant définitif sera arrêté après la manifestation sur présentation du bilan et justification de la valorisation du partenariat départemental.

Par ailleurs, le dispositif d'accompagnement des projets sportifs individuels ou collectifs permet de soutenir des actions qui s'inscrivent dans le cadre d'un engagement sportif à finalité compétitive ou non. Les demandes doivent répondre à des objectifs de dépassement de soi, solidaires, citoyens ou éducatifs. Les porteurs doivent également assurer la promotion du Département. A ce titre, 11 demandes individuelles dont la proposition totale s'élève à 2.150 € et 2 demandes collectives dont la proposition totale s'élève à 750 € vous sont présentées (annexe 2).

Il convient de statuer sur ces affaires et, le cas échéant :

- d'attribuer 28 aides financières, pour un montant total prévisionnel de 66.000 €, pour les bénéficiaires, manifestations sportives et événementielles et sommes définis au tableau joint (annexe 1), au titre de l'aide départementale aux manifestations sportives à caractère événementiel dans les conditions reprises au présent rapport ;

- d'attribuer 11 aides exceptionnelles individuelles pour un montant total de 2.150 € dont les bénéficiaires et sommes sont définis au tableau joint (annexe 2), au titre de l'accompagnement des projets sportifs individuels dans les conditions reprises au présent rapport ;

- d'attribuer 2 aides exceptionnelles collectives pour un montant total de 750 € dont les bénéficiaires et sommes sont définis au tableau joint (annexe 2), au titre de l'accompagnement des projets sportifs collectifs dans les conditions reprises au présent rapport.

Les dépenses s'imputeraient sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C03-326F01	6568//93325	Aides aux manifestations sportives événementielles	1 068 000,00	124 900,00	66 000,00	58 900,00
C03-326A08	65748//93325	Aides exceptionnelles en matière sportive	355 000,00	65 593,78	750,00	64 843,78
C03-326A08	65741//93326	Aides exceptionnelles en matière sportive	7 150,00	2 200,00	2 150,00	50,00

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 04/11/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY